Image not found or type unknown

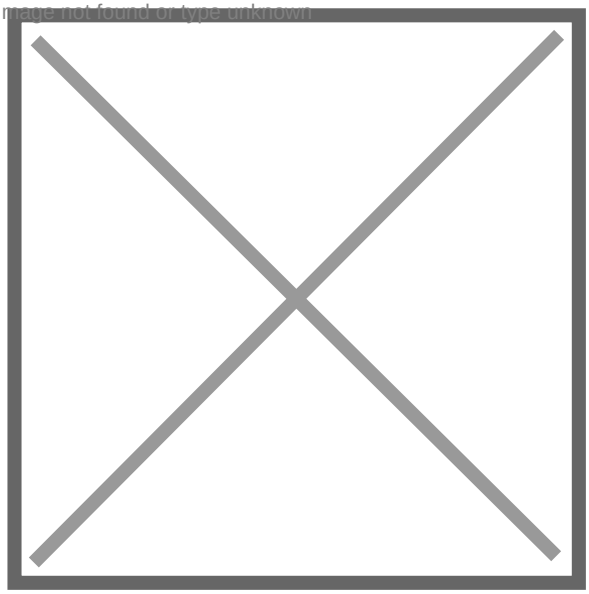

# Hauteur ligne france telecom

Par **dew**, le **13/11/2009** à **15:37**

Bonjour,
j'ai une ligne france telecom de mon voisin passant sur mon terrain endessus d'une haie de deux mètres. le problème est que la ligne est à 2m30 en dessus du sol et qu'elle est encore plus basse l'été. Durant la dernière coupe, j'ai endommagé légèrement le fil qui ne s'est pas rompu (atteinte de la gaine uniquement). Mon voisin voudrait que je le dédommage de son abonnement téléphonique forfaiterement car il a fait venir un technicien pour remplacer le fil. De plus, il a replacé un nouveau cable à la même hauteur ! Puis je réclamer qu'il le relève (possible car fixé sur un poteau d'au moins 4m !) ?
Que puis je répondre à mon voisin ?
Cordialrment

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés